Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL2-DE

Département
de la Vendée
---

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

## 2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS POUR L'ANNÉE 2025 – Rapporteur : Christophe HOGARD

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, aux Maires des communes membres et avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année précédente, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par le Maire de la commune en Conseil municipal.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2025 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a ainsi été communiqué à la commune des Herbiers, en date du lundi 14 septembre 2026.

Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'entendre ses représentants à la Communauté de communes et d'en prendre acte.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL2-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,
Vu le rapport d'activité pour l'exercice 2024 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,
Vu la présentation du rapport faite en commission Administration de la Ville, Commerce et Centre-Ville du 24 septembre 2026,

Entendu le rapport des représentants de la commune à la Communauté de communes,

- prend acte du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS
R.F.
85500 (Vendée)

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

*Transmis en Préfecture le :* 09 OCT. 2026
*Publié électroniquement le :* 09 OCT. 2026